

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

Date de convocation : 03 avril 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 12 présents : 11 votants : 11

L'an deux mil dix-huit, le dix avril à vingt heures trente minutes,
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Gérard ORY, Maire,

Présents : M. ORY Gérard, Maire, M. MAILLARD Michel, premier adjoint, Mme MALAVAL Sophie deuxième adjointe, M. BLOT Daniel, M. BRETEAU Alain, M. COLLIN Jean-Yves, M. BENTZ Jean-Marc, M. GUY Fabrice, M. ABAFOUR Julien, Mme COLLAS Céline, M. POULAIN Stéphane conseillers municipaux.

Absents excusés: Mme COURTIGNÉ Isabelle, conseillère municipale.

Secrétaire : M. GUY Fabrice

DÉLIBÉRATION N° 2018 - 013 : FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Pour l'année 2018, Madame la deuxième adjointe propose de maintenir les taux pratiqués en 2017.

Ainsi, les taux proposés pour l'année 2018 sont les suivants :

	Taux 2017	Taux 2018	Bases d'imposition	Produit
Taxe d'habitation	20,10	20,10	733 600	147 454
Foncier bâti	16,86	16,86	460 300	77 607
Foncier non bâti	35,29	35,29	76 500	26 997
				252 058

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE les taux proposés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2018 - 014 : FINANCES - VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Madame la deuxième adjointe demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 de l'assainissement arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de la section d'exploitation : 174 335,97 €
- Dépenses et recettes de la section d'investissement : 98 283,61 €

Le budget primitif est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à dix voix pour et une opposition (M. POULAIN Stéphane) :

- APPROUVE le budget proposé.

DÉLIBÉRATION N° 2018 - 015 : FINANCES - VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2018

Madame la deuxième adjointe demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 de la commune arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 901 047,13 €
- Dépenses et recettes de la section d'investissement : 143 451,44 €

Le budget primitif est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à dix voix pour et une opposition (M. POULAIN Stéphane) :

- **APPROUVE** le budget proposé.

DELIBERATION N° 2018 - 016 : VOIRIE – PATA, TRI COUCHE, ENROBÉ et CURAGE DE FOSSÉS

Monsieur le premier adjoint expose que des travaux de voirie sont prévus au budget de la commune pour l'année 2018. Il s'agit de point à temps, de tri couche et de curage de fossés.

Une consultation a été émise en date du 6 février 2018.

Pour le point à temps 5 entreprises ont été consultées, 3 ont émis une offre.

Pour le tricouche et l'enrobé 5 entreprises ont été consultées, 5 ont émis une offre.

Pour le curage de fossés 6 entreprises ont été consultées, 6 ont émis une offre.

Monsieur le premier adjoint présente les devis exposés lors de la commission voirie qui s'est déroulée en date du 20 mars 2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **SÉLECTIONNE** l'offre la moins disante de l'entreprise GALLE pour les différents travaux de voirie pour un montant de 16 881,10 euros HT.

- **SÉLECTIONNE** l'offre la moins disante de l'entreprise GALLE (travaux réalisés en intégralité par l'entreprise sans l'intervention des services techniques) pour le point à temps pour un montant de 690 euros HT la tonne.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis émis par l'entreprise GALLE pour les différents travaux de voirie

DELIBERATION N° 2018 - 017 : HORAIRES RENTRÉE 2018-2019

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2017-091 faisant référence à la demande de dérogation de modification d'horaire pour la rentrée 2018/2019 adressée au DASEN.

La proposition a été la suivante, un retour à 4 jours avec les horaires suivants : Lundi 9h00-12h00 et 13h30-16h30, Mardi 9h00-12h00 et 13h30-16h30, Jeudi 9h00-12h00 et 13h30-16h30 et Vendredi 9h00-12h00 et 13h30-16h30.

Monsieur le Maire tient à rappeler que la décision prise par l'assemblée en décembre 2017 tenait à respecter les résultats du questionnaire et donc le souhait des parents.

Monsieur le Maire ajoute que cette modification d'horaire a été soumise au Conseil d'Ecole, qui celui-ci a retenu également le souhait d'un retour à 4 jours mais avec des horaires d'enseignement différents : Lundi 8h30-12h00 et 13h30-16h00, Mardi 8h30-12h00 et 13h30-16h00, Jeudi 8h30-12h00 et 13h30-16h00 et Vendredi 8h30-12h00 et 13h30-16h00.

Monsieur le Maire complète en précisant que seul le DASEN était décisionnaire.

Celui-ci a rendu réponse par courrier en date du 23 mars 2018. Le DASEN a retenu le retour à 4 jours pour la prochaine rentrée avec les horaires d'enseignement suivants :

Matin : 8h30 - 12h00

Après-midi : 13h30 - 16h00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACTE** le courrier du DASEN

DÉLIBÉRATION N° 2018 - 018 : JEUNESSE - ARGENT DE POCHE

Madame la deuxième adjointe expose que les dates de mise en place du dispositif "argent de poche" pour cette année ont été fixées en bureau municipal. L'opération aura lieu du 9 au 27 juillet 2018 aux mêmes conditions que les années précédentes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- APPROUVE cette proposition.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard ORY,

